



FONTAINE PAJOT.

Sailing the world since 1976

Société anonyme au capital de 1.916.958 euros
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) - Zone Industrielle
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2017

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 août 2016 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous demanderons également, à l'occasion de cette assemblée, de vous prononcer sur le rachat par la société de ses propres titres, la fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et le renouvellement du mandat d'un administrateur.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes.

-:-

**PREMIERE PARTIE
RAPPORT DE GESTION
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2016**

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de notre exercice 2015/2016 s'élève à 70 584 818 € contre 61 630 108 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 10 571 669 € contre 7 325 426 € pour l'exercice 2014/2015.

Après prise en compte du résultat exceptionnel positif de 476 314 €, de la participation des salariés aux résultats d'un montant de 1 894 372 € (participation et intéressement), et d'un impôt sur les sociétés de 3 100 091 €, le résultat est positif pour 6 053 520 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 13 811 467 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 37 178 567 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 22 346 910 €, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 489 626 € et les dettes à 24 154 297 €.

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice 2015/2016.

Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Notre société poursuit sa croissance avec sur l'ensemble de l'exercice un chiffre d'affaires supérieur aux attentes, qui s'élève à 70 584 818 €, en progression de 14,53 %.

L'activité au cours de l'exercice 2015/2016 a progressé dans tous les secteurs.

Le segment Cœur de Gamme représente un chiffre d'affaires de 51,6 M€ (123 bateaux), en croissance de 23,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le segment Flagship représente un chiffre d'affaires de 14,8 M€ (14 bateaux).

L'offre de bateaux destinés aux professionnels, les « Day Charters », représente un chiffre d'affaires de 3,4 M€ (4 bateaux).

Cette dynamique commerciale est portée par une offre complète et constamment renouvelée avec, dans la gamme voile, l'Ipanema 58, le Saba 50, l'Helia 44 et le Lucia 40 lancé cette année, et en Motor Yacht, le MY 37, pour sa première année complète de commercialisation.

La société a poursuivi un développement équilibré et diversifié à l'international où elle a réalisé plus de 80 % de ses ventes :

- 26 % des ventes dans les Caraïbes,
- 15 % des ventes en Amérique du Nord,
- 19 % des ventes sur le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud).

L'exercice 2015/2016 a par ailleurs été marqué par une nette progression du chiffre d'affaires réalisé en France (+56,7 %), qui représente 19 % des ventes.

Nous avons engagé un programme d'investissements ambitieux au cours de cet exercice, afin de nous doter de moyens de production supplémentaires. Un nouvel atelier de production a été édifié sur le site d'Aigrefeuille. Il vient d'être inauguré en septembre 2016.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Ce nouvel atelier de production sera pleinement opérationnel début 2017. Il nous permettra d'augmenter la production et de réduire les délais de livraison des bateaux.

Le plan d'amélioration interne OCEAN 40, initié pour l'année des 40 ans de l'entreprise, qui accompagne ces investissements, est également en phase de déploiement.

Ces améliorations nous permettront de poursuivre sereinement notre croissance sur l'exercice 2016/2017.

Elle sera favorisée par le lancement, pour le printemps 2017 d'un nouveau 47 pieds, qui reprend et améliore les atouts de notre gamme actuelle (élégance des lignes, dynamique affirmée, optimisation des espaces et de la luminosité, très haut niveau de qualité). Avec ce nouveau modèle, nous proposerons 6 catamarans à voile allant du 40 au 67 pieds.

Notre gamme moteur sera également renforcée par le lancement d'un nouveau 44 pieds : le MY44, en janvier 2017 à l'occasion du salon de Dusseldorf.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous poursuivons nos efforts d'innovation, par le lancement de nouveaux modèles, la mise à jour de nos catalogues d'options et l'intégration de nouvelles fonctionnalités à bord de nos bateaux.

Nous continuons également de perfectionner les technologies de composites (Infusion, et Injection) et d'améliorer les process de fabrication et les flux logistiques.

Les frais de recherche et développement liés aux développements des nouveaux moules se sont élevés globalement à 599 625 € au titre de l'exercice 2015/2016.

Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 9 309 109 € contre 8 616 619 € l'exercice précédent.

La trésorerie courante et disponible au 31 août 2016 se monte à 20 911 487 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 2 705 046 € contre 1 678 277 € l'exercice précédent.

Ils sont constitués pour 82,54 % par des dettes bancaires et pour 17,46 % par la participation due aux salariés.

Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

~ Risque de taux

Les emprunts de la société sont souscrits soit à taux fixe, soit à taux indexé (Codevi), soit à taux variable. Compte tenu des délais restant à courir sur les remboursements d'une part, de la dégressivité de la part des intérêts dans les mensualités restant à payer d'autre part, et enfin du mix de taux (fixe et variable) dans les emprunts restant à rembourser, la société estime qu'une variation défavorable des taux variables aurait un impact limité sur ses comptes.

~ Risque de change

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du rapport dollar-euro sur les dernières années, il est rappelé que les ventes de grandes unités sur le marché nord américain ne se font plus qu'en euro.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible de la société est placée en dépôts à termes ou en sicav, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2015/2016, la société dispose d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir ses besoins court et long terme.

~ Risque garantie produits

La société enregistre une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie 5 ans sur la structure du bateau). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2016, la provision pour garantie client s'élève à 3 607 695 €.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 6 053 521 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016 figurant aux documents de synthèse et pris connaissance de l'annexe, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante les résultats de l'exercice écoulé :

Bénéfices	6 053 521 €
- à la réserve facultative.....	4 553 293 €
- à la distribution de dividendes aux actionnaires	1 500 228 €

Les dividendes seraient mis en paiement, au siège social, dans les neuf mois de la clôture.

Il est précisé que les actions possédées par la société à la date de mise en paiement n'auront pas droit au versement de ce dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est indiqué ici, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 ter du code général des impôts, que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application du 2° et 3° de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Abattement
31/08/2015	0,60 €	ouvrant droit
31/08/2014	0,30 €	ouvrant droit
31/08/2013	0,20 €	ouvrant droit

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La participation que nous détenons dans le capital social de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS est restée inchangée.

L'exercice 2015/2016 de cette société se clôture par un chiffre d'affaires de 595 551 € contre 477 473 € l'exercice précédent et par un bénéfice de 98 593 € contre une perte de 39 931 € l'exercice précédent.

Le montant de ses capitaux propres est positif et s'élève à 152 005 € contre 59 978 € l'exercice précédent.

Nous vous informons que la société n'a pris au cours de l'exercice, aucune participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés.

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Situation du capital

Notre capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 1 916 958 € divisé en 1 666 920 actions de 1,15 €.

Répartition du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2016, directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote de la société.

Plusieurs franchissements de seuils ont été portés à notre connaissance au cours de l'exercice 2015/2016 :

* La société FEMT BV nous a informés avoir franchi à la baisse le seuil légal de 15 % du capital social, suite à la cession le 26 novembre 2015 de 33 340 actions de la société.

* La société FEMT BV nous a informés avoir franchi à la baisse les seuils légaux de 10 % du capital social, et de 15 % et 10 % des droits de vote de la société, et dans le cadre du concert présumé exister entre elle et les autres associés de la société LA COMPAGNIE DU CATAMARAN en vertu de l'article L 233-10 II, 4° du code de commerce, le seuil légal des 2/3 du capital social, suite à la cession le 14 janvier 2016 de 159 488 actions de la société.

* La société FEMT BV nous a informés avoir franchi à la baisse les seuils légaux de 5 % du capital et des droits de vote de la société, suite à la cession le 1^{er} avril 2016 de 83 346 actions de la société.

La société FEMT BV ne détenait plus aucune action, ni droit de vote, dans la société au 1^{er} avril 2016.

* La société UNEXO nous a informé avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital social, suite à l'acquisition le 1^{er} avril 2016 de 83 346 titres de la société.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2016, le capital social est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Actions en vote	Droits de vote	Nombre de droits de vote	%
--------------	------------------	---	-----------------	----------------	--------------------------	---

ACTIONS AU NOMINATIF

Actionnaire détenant plus de 50 % du capital et plus des 2/3 des droits de vote

COMPAGNIE DU CATAMARAN	905 147	54,30	905 147	1 810 294	71,22
------------------------	---------	-------	---------	-----------	-------

Actionnaires détenant moins de 5 % du capital et des droits de vote

	39 129	2,35	30 5 759	33 340	11 548	0,46
--	--------	------	----------	--------	--------	------

Total au nominatif

	944 276	56,65	30 910 906	33 340	1 821 842	71,68
--	---------	-------	------------	--------	-----------	-------

PUBLIC

Total public	722 644	43,35	719 896	-	2 748	719 896	28,32
--------------	---------	-------	---------	---	-------	---------	-------

TOTAL	1 666 920	100,00	719 926	910 906	36 088	2 541 738	100
--------------	------------------	---------------	----------------	----------------	---------------	------------------	------------

Droit de vote double

Il est rappelé que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

Actionnariat salarié

~ Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport prévu à l'article L 225-184 du code de commerce.

~ En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1^{er} du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du code du travail, et L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier.

~ La dernière proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société a été proposée lors de l'assemblée mixte du 18 février 2016.

Aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice en vertu des autorisations de rachats d'actions consenties par les assemblées générales des 18 février 2015 et 18 février 2016.

Ces autorisations ont été utilisées pour favoriser la liquidité de l'action FONTAINE PAJOT sur le marché Alternext, dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion a été confiée à la société de bourse PORTZAMPARC le 30 juin 2009.

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de ce contrat de liquidité a été le suivant :

- 21 322 actions achetées à un cours moyen de 37,19 €
- 21 340 actions vendues à un cours moyen de 37,37 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2016, 2 748 actions représentant 0,16 % du capital, étaient inscrites sur le compte de liquidité, pour une valeur unitaire de 40,70 € (dernier cours connu à cette date).

Les actions en compte dans le contrat de liquidité n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

Le conseil d'administration a par ailleurs mis en œuvre un programme de rachat d'actions distinct du contrat de liquidité au cours de l'exercice 2015/2016, dans le cadre de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 18 février 2015.

Le descriptif de ce programme de rachat d'actions propres a été publié et communiqué à l'AMF par la société le 16 octobre 2015.

La société a procédé, dans le cadre de ce programme, à l'achat de 33 340 actions au prix moyen de 22 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2016, 33 340 actions représentant 2 % du capital, étaient inscrites au nominatif, pour une valeur unitaire de 40,70 € (dernier cours connu à cette date).

Ces actions mises au nominatif n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de reconduire la dernière autorisation de rachat d'actions, qui vient à expiration au cours de l'exercice.

Autorisations d'émission données au conseil d'administration

En application de l'article L 225-100 du code de commerce, nous vous précisons que les délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital se présentent ainsi :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autonome	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ⁽¹⁾	18/02/2016	26 mois	575 000 € ⁽³⁾	Néant
Augmentation du capital social réservée aux actionnaires ⁽²⁾	18/02/2016	26 mois	575 000 € ⁽³⁾	Néant
Attribution gratuite d'actions	18/02/2016	38 mois	5 % du capital social	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	18/02/2016	38 mois	5 % du capital social	Néant

⁽¹⁾ Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

⁽²⁾ Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

⁽³⁾ Plafond global aux deux autorisations.

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice soumis à approbation.

INFORMATIONS PARTICULIERES

En matière fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du

même code (frais généraux non déductibles des bénéficiaires) et qui se sont élevés globalement à 2 870 € pour l'exercice écoulé, étant précisé que l'impôt qui en résulte est de 957 €.

En matière sociale

La participation des salariés aux résultats (participation et intéressement) s'élève à 1 894 372 €.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices (*annexe 1*).

Information sur les délais de paiement

Est également jointe au présent rapport, conformément à l'article L 441-6-1 du code de commerce, une annexe vous informant sur les délais de paiement de nos fournisseurs (*annexe 2*).

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons dans une annexe au présent rapport (*annexe 3*) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015/2016.

Démission de Monsieur Yann THOMAS de son mandat d'administrateur de la société

Nous vous informons de la décision de Monsieur Yann THOMAS de cesser son mandat d'administrateur au 31 mars 2016.

Votre conseil vous propose de ne pas pourvoir à son remplacement.

Echéance des mandats

Le mandat d'administrateur de Madame Claire FOUNTAINE vient à échéance avec la présente réunion.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de Madame Claire FOUNTAINE pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021/2022.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Aucune opération sur titres excédant le plafond légal annuel de 5 000 € n'a été portée à notre connaissance au cours de l'exercice 2015/2016.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention ancienne précédemment autorisée et approuvée n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice.

Votre Conseil a examiné les conventions conclues et autorisées au cours de cet exercice.

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce. Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présenteront et vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

Nous vous précisons que la liste des conventions significatives visées à l'article L 225-39 du code de commerce a été communiquée par le président aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

QUITUS

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

-:-

DEUXIEME PARTIE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER AU RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE

L'autorisation consentie au conseil par l'assemblée générale du 18 février 2016 pour procéder à des rachats d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce, arrivant à expiration le 18 août 2017, il vous est proposé de la reconduire, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Ces rachats pourraient être effectués en vue de :

- favoriser la liquidité des titres de la société et notamment d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution d'actions gratuites, ou d'options d'achat d'actions, aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou de l'attribution ou la cession d'actions dans le cadre de plans d'épargne salariale,
- la conservation et la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation boursière,
- l'annulation éventuelle d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres,
- et plus généralement, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise et réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente du 18 février 2016.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, soit à ce jour, 166 692 actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant ladite autorisation, pour un prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 80 €.

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe globale des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 août 2016 à un montant de 15 000 €.

--

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

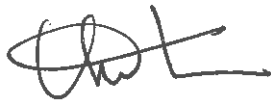
Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes précisions que vous souhaiteriez.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en approuvant par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à AIGREFEUILLE D'AUNIS
Le 14 décembre 2016

Pour le Conseil d'Administration

Claire FOUNTAINE



Nicolas GARDIES



ANNEXE 1

Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2013	31/08/2012
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	70 584 818	81 630 108	49 596 142	40 726 297	38 402 279
Résultat avant impôt, participation, dot amortissements et provisions	14 299 923	12 409 419	3 001 626	2 159 918	2 701 093
Impôts sur les bénéfices	3 100 091	1 970 255	989 396	419 364	-7 822
Participation des salariés	1 894 372	1 632 625	961 700	571 832	434 932
Dot. Amortissements et provisions	3 251 939	4 408 886	-827 567	627 487	1 472 765
Résultat net	6 053 520	4 397 653	1 878 067	541 235	801 218
Résultat distribué		978 062	499 475	332 340	149 492
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	5.58	5.28	1.13	0	0
Résultat après impôt, participation dot amortissements et provisions	3.63	2.64	1.13	0.32	0.48
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	341	331	305	276	291
Masses salariales	9 875 752	9 043 600	8 299 367	7 546 611	7 450 519
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 145 675	3 786 316	3 443 484	3 217 754	3 157 886

ANNEXE 2

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (Articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce)

Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance :

Exercice clos le 31 août 2015 :

<i>de 0 à 30 jours</i>	<i>de 31 à 60 jours</i>	<i>de 61 à 90 jours</i>	<i>plus de 90 jours</i>
2 582 880 €	383 224 €	23 468 €	5 271 €

Exercice clos le 31 août 2016 :

<i>de 0 à 30 jours</i>	<i>de 31 à 60 jours</i>	<i>de 61 à 90 jours</i>	<i>plus de 90 jours</i>
4 604 536 €	422 415 €	52 989 €	/

ANNEXE 3

LISTE DES AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2016

Prénom, nom, ou dénomination sociale et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
Claire FOUNTAINE Rue de l'église MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	Néant
Nicolas GARDIES 15 rue de la Descenderie 17000 LA ROCHELLE	- Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, SARL de droit tunisien
Mathieu FOUNTAINE Rue de l'Eglise MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	Néant
Grégoire SENTILHES 50 avenue de Saxe 75015 PARIS	PDG de la SAS Nextstage AM Gérant de la SARL Senmer Gérant de la société civile NextStage Europe Membre du Conseil d'Orientation de France Investissement (Dispositif d'Etat) Président de CITIZEN ENTREPRENEURS (Association loi 1901) Président, France de G20 YEA (G20 Young Entrepreneur Alliance - Organisation Internationale) Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Comité Stratégique de la SAS Lonsdale Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Censeur de la SA Gruau Membre du Conseil d'Administration de la SAS First Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Comité de Surveillance de la SAS Arma + Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Conseil d'Administration de la SAS SEV Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Comité de Surveillance de la SAS Greenflex Administrateur Indépendant de la SA KBL Richelieu Banque Privée Membre du Conseil d'Orientation Stratégique de l'organisation MEDEF Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Conseil d'Administration de la SA (Suisse) Corp Academy Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Conseil d'Administration de Grenade & Sparks Représentant permanent de NEXTSTAGE AM - Membre du Conseil Stratégique de la SAS NordNext

ANNEXE 3 (SUITE)

LISTE DES AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2016

Prenom, nom, ou dénomination sociale et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
Jennifer SZERSNOVICZ Le Bouquet 16100, JAVREZAC	- Responsable de la communication et des relations clientèles de la société COURVOISIER SAS.
Yann THOMAS 5 route de Saint-Euphrone 21140 VILLARS ET VILLENOTTE Administrateur du 01/09/2015 au 31/03/2016	- Président de la société SELMO (SASU) - Administrateur de la SA MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS - Gérant de la société civile IMT INVEST - Directeur Général de la SAS MANUFACTURE CTS AUXERRE